

Nom: _____ Prénom: _____
 Date de naissance: ____/____/____ Date du bilan: ____/____/____

EDUPRAT

COMMENT REEMPLIR LE CERFA 15695*01

1 - Description de la déficience auditive

La déficience auditive est-elle congénitale? Oui Non
 Sinon, à quel âge est elle apparue? - Âge au diagnostic: _____ - Âge au premier appareillage: _____
 La déficience auditive est-elle syndromique? Oui Non
 Si oui, quelles sont les déficiences associées? _____

- Degré de surdité (sans correction) selon les critères de classification du BIAP: (audiogramme tonal et vocal à compléter au verso)

OD: Normal Léger Moyen Sévère Profond

OG: Normal Léger Moyen Sévère Profond

Contexte évolutif: amélioration stabilité aggravation non définie

Si amélioration possible: Dans quel délai? _____ Comment? _____

- Signes associés:

acouphènes, préciser fréquence et intensité: _____
 vertiges, préciser fréquence et intensité: _____
 hyperacousie, préciser fréquence et intensité: _____

- Appareillage auditif: OD: Oui Non Date de l'appareillage actuel: ____/____/____

OG: Oui Non

Si Implant cochléaire, préciser le(s) côté(s): OD OG Date(s) d'implantation: ____/____/____

2 - Modes de communication utilisés (au quotidien); plusieurs réponses possibles

Oral LPC LSF LSF Tactile Français Signé Écrit Écriture furtive ou fictive
 Pictogrammes Autre, préciser: _____ Aucune communication codée

Nécessité d'un recours à une aide humaine (interprète, interface ou codeur LPC): Oui Non

- Prendre un Cerfa 15695*01 sous les yeux ,les 2 certificats complémentaires ORL (annexe 15695-1) et ophtalmologiques (annexe 15695-2) ainsi que le guide pour l'utilisation du CM à destination de la MDPH (Cerfa 52154#01)
- Le support de la formation vous sera donné après le Webinaire

Pour le remplir...

- Utiliser un stylo noir
- Souligner les éléments importants (pas de stabilo)
- Privilégier le remplissage du CM en ligne avant de l'imprimer

Objectifs du Cerfa 15695*01

- Permettre aux médecins de mieux décrire l'impact du handicap sur la vie de la personne.
- Apporter les éléments d'évaluation nécessaires à la MDPH pour apporter à l'utilisateur les réponses les plus adaptées à sa situation de handicap.

Le Certificat Médical

Certificat médical

A joindre à une demande à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)



Articles R.146-26 et D.245-25 du code de l'action sociale et des familles. Ce certificat est un document obligatoire et essentiel pour permettre à la MDPH d'orienter et d'attribuer allocations et prestations à la personne en situation de handicap. Il peut être téléchargé et complété sous forme papier ou rempli en ligne avant d'être imprimé.

A l'attention du médecin



Ce certificat médical, et les éventuels documents complémentaires, sont à remettre à votre patient, pour qu'il les joigne, sous pli confidentiel, à son dossier de demande à la MDPH.

- Il est destiné à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH qui a besoin de recueillir des informations sur les éléments cliniques concernant le handicap* de votre patient, en apportant un soin particulier au retentissement fonctionnel.
- Nous vous recommandons de conserver une copie du présent formulaire de certificat médical. Les professionnels de la MDPH restent à votre disposition.

Depuis votre précédent certificat médical :

L'état de santé (diagnostic, signes cliniques) de votre patient a-t-il changé ? Oui Non

Les retentissements fonctionnels ou relationnels dans les différents domaines de la vie de votre patient (mobilité, communication, cognition, entretien personnel, vie quotidienne et domestique, vie sociale et familiale, scolarité et emploi) ont-ils changé ? Oui Non

La prise en charge thérapeutique de votre patient (médicamenteuse, y compris ses conséquences ; médicales ou paramédicales ; appareillages) a-t-elle été modifiée ? Oui Non

* « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »
(Article L. 144 du code de l'action sociale et des familles, introduit par la Loi n°2005-102 du 11 février 2005)

Si vous avez répondu oui à au moins une de ces trois questions veuillez remplir la totalité du certificat médical. Dans le cas contraire vous pouvez remplir le certificat médical simplifié ci-dessous :

Je soussigné Docteur _____ Date: _____
certifie qu'il n'y a aucun changement dans la situation de M. ou Mme _____ Signature: _____
depuis mon précédent certificat.

A l'attention du patient



Merci d'aider votre médecin en remplissant les éléments ci-dessous :

Nom de naissance : _____ Nom d'usage : _____

Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

N° d'immatriculation sécurité sociale : _____ N° de dossier auprès de la MDPH : _____

Quels sont les principaux besoins et attentes exprimés dans votre demande à la MDPH ?

A joindre à ce document



Si des examens complémentaires, évaluations ou hospitalisations en lien avec le handicap ont été réalisés, le mentionner dans ce formulaire aux rubriques concernées, et joindre les comptes-rendus et documents les plus significatifs. Ces documents sont à joindre par le médecin et/ou le patient.

Durée de validité 1 an
décret n° 2021-391 du 2 avril 2021
publié au JO le 4 avril 2021

Dans la cas d'un handicap susceptible d'une évolution rapide , l'EP de la MDPH peut demander un certificat d'une durée de validité inférieure.

Consultation très complexe

Le 30 juillet dernier 2021, l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) et trois syndicats représentant les médecins libéraux ont signé un avenant 9 à la convention médicale de 2016 (convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'assurance maladie conclue le 25 août 2016).

Celui-ci prévoit notamment des dispositions en faveur de l'amélioration de la prise en charge des patients en situation de handicap dont l'ajout à la nomenclature médicale d'une nouvelle « consultation très complexe » valorisée à 60 € (tarif métropole/72 € dans les départements et régions d'outre-mer).

La date d'inscription effective du remboursement de cette nouvelle consultation « MDPH » a eu lieu le 1er avril 2022.

Ces négociations conventionnelles ont fait suite au groupe de travail qui a associé des représentants de MDPH sur le sujet de la valorisation du remplissage du certificat médical, pièce de recevabilité obligatoire pour toute demande de droits à la MDPH.

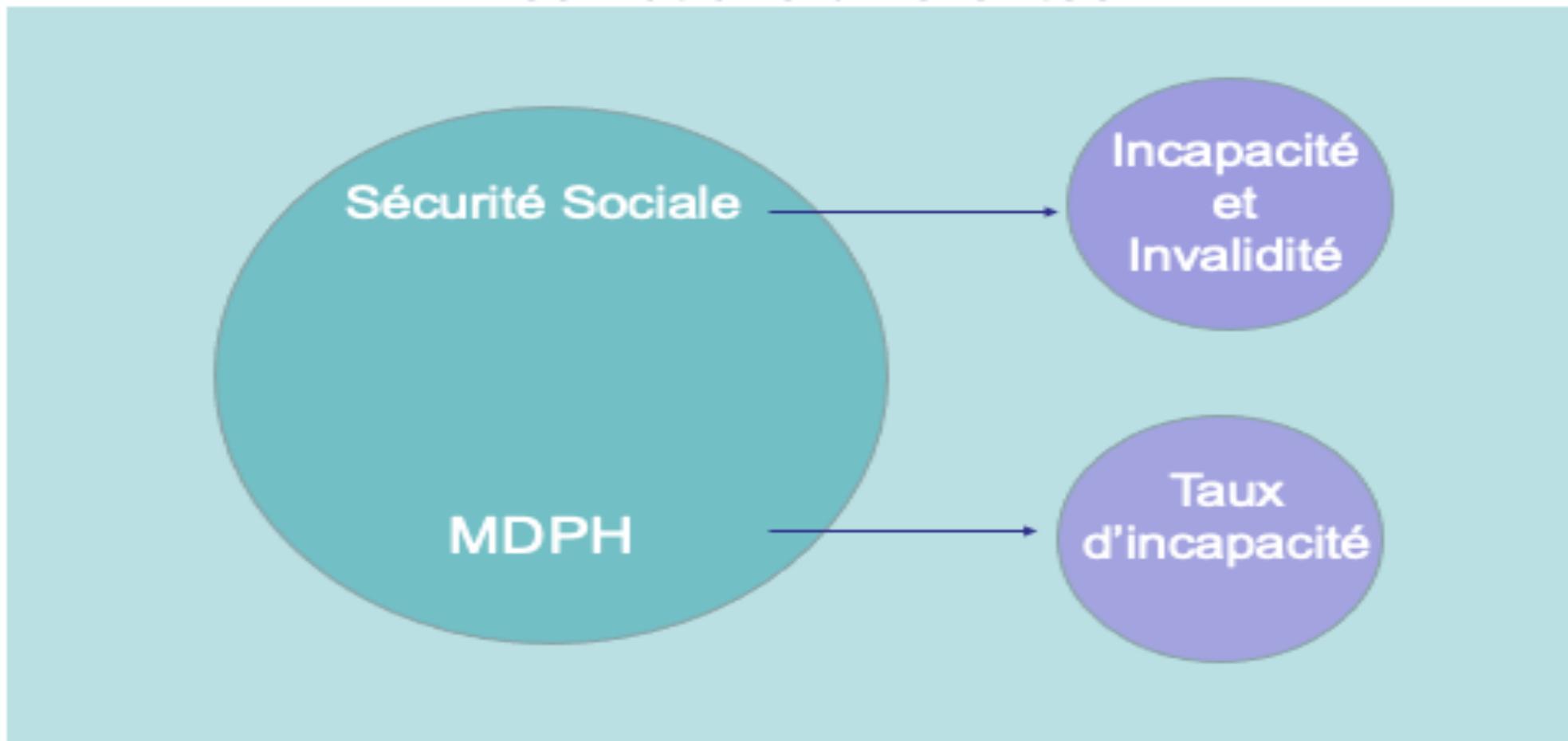
La « consultation très complexe » peut être facturée une seule fois par patient dans les contextes suivants :

- passage de dossier entre ancien et nouveau médecin traitant ou entre un pédiatre et le nouveau médecin traitant (facturable par les deux médecins) pour les patients vivant avec un handicap sévère (la situation de handicap entraîne une altération des capacités de décision ou d'action dans les actes essentiels de la vie quotidienne de l'utilisateur et il a besoin d'un aidant) ;
- remplissage complet du premier certificat médical du dossier de demande de droits MDPH d'un patient.

Attention : la facturation de la « consultation très complexe MDPH » n'est pas autorisée pour le remplissage du certificat médical simplifié ou pour les volets Cerfa ORL ou ophtalmologique.

Incapacité / Invalidité

Des notions différentes



Les notions selon la sécurité sociale

Incapacité au sens de la Sécurité Sociale

Incapacité Temporaire

Arrêt-maladie
Impossibilité de travailler constatée par la médecin traitant en lien avec une maladie, un AT ou une MP.

Incapacité Permanente

Diminution définitive des capacités physiques ou mentales suite à un AT ou une MP.

Invalidité au sens de la Sécurité Sociale

Invalidité = Etat reconnu par le médecin conseil de la CPAM
Assuré dont les capacités de travail ou de gain sont réduites d'au moins 2/3

Classement en 3 catégories =

1^{ère} cat : invalide capable d'exercer une activité rémunérée
2^{ème} cat : invalide absolument incapable d'exercer une profession quelconque
3^{ème} cat : idem + recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes de la vie

Le Taux d'Incapacité

Taux d'incapacité
fixé par la MDPH

- Critère d'éligibilité
- Seuil d'accès à certaines prestations

CMI-Invalidité
AAH
AEEH

Les entraves dans la vie quotidienne

The infographic features a central white speech bubble on a teal background. The text inside the bubble is in dark teal and black. A thought bubble on the right side of the main bubble contains the text 'Les entraves dans la vie quotidienne'.

PAGE 1/8



1 - Un document obligatoire et essentiel

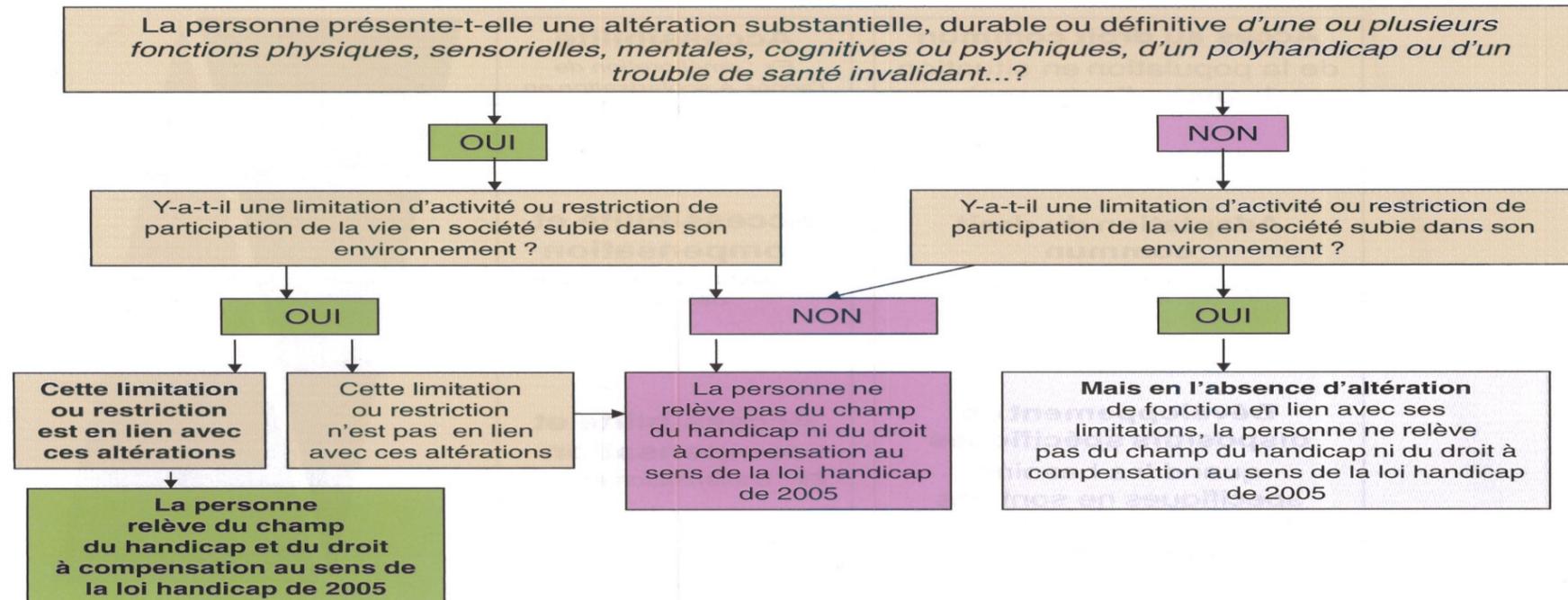
- Tous les témoignages le montrent, le certificat médical est une pièce maîtresse du dossier MDPH.
- Il est généralement considéré comme bien rempli quand il est suffisamment détaillé et précis.

2 - Définition du Handicap

Entrée dans le champ du Handicap=Entrée du Droit à compensation (p4 du GB)



Schématisation de la définition du handicap



3 – A l'attention du médecin

- Conserver une copie du CM et demander au patient de conserver une copie de leur dossier.
- Le certificat médical simplifié vous laisse la possibilité de vous dispenser de remplir un nouveau formulaire, en renvoyant au certificat précédemment établi .
- Cette rubrique doit être utilisée seulement si les deux conditions suivantes sont remplies :
 - Vous avez déjà rempli le précédent certificat médical MDPH pour ce patient.
 - Et, depuis ce dernier certificat , ni l'état de santé , ni le retentissement fonctionnel ou relationnel , ni la prise en charge thérapeutique n'ont évolué.

4 - A l'attention du patient

- L'utilisateur peut indiquer ce qui motive sa démarche auprès de la MDPH afin d'aider le praticien à compléter le certificat.

5 – A joindre à ce document

- N'hésitez pas à aider votre patient dans ce qui vous paraît le plus contributif parmi les comptes rendus récents d'hospitalisations, de consultations spécialisées ou de prises en charge paramédicales (psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes, etc.) pour apporter des informations complémentaires au CM.
- Les « pièces complémentaires » peuvent apporter de nouveaux éléments ou des précisions sur la maladie et/ou les symptômes associés.

- Elles peuvent donner des indications sur leurs répercussions quotidiennes et peuvent expliquer les difficultés de l'utilisateur.
- Elles contribuent à une évaluation plus juste et plus complète de la situation de handicap.
- Cela facilitera le travail de la MDPH et permettra à votre patient d'avoir une réponse dans un délai plus court .

PAGE 2-3-4/8



1 – Pathologie motivant la demande

Pathologie motivant la demande 

- La pathologie « principale » est l'affection la plus représentative de la situation de handicap . Celle dont les répercussions sont les plus importantes au quotidien.
- Si les répercussions en terme de « handicap » de chacune des pathologies sont difficiles à évaluer, indiquer l'ensemble des pathologies dans cette rubrique sans les classifier.

Autres pathologies éventuelles

- Penser à toutes les pathologies liées ou engendrées par la pathologie principale...

Ex : troubles cognitifs, de l'attention, de la mémoire, ralentissement des idées.

- Ne pas hésiter à renvoyer à d'autres documents (bilans, évaluations, comptes rendus d'examens complémentaires) pour décrire les incapacités et retentissements liés à cette(ces) autre(s) pathologie(s).

Éléments essentiels à retenir:

Penser à ce qui peut aggraver la pathologie ou entraîner des décompensations..

Ex : manque de sommeil, prise d'alcool , déni de la maladie , risque de rupture dans la prise de traitement ,etc.

- Le diagnostic de la pathologie à l'origine du handicap est important à prendre en compte car il permet notamment d'avoir des éléments de pronostic et de rattacher les déficiences et incapacités à un tableau clinique connu.
- Toutefois ce diagnostic ne permet pas une évaluation du handicap, celui-ci variant avec le retentissement fonctionnel, le stade évolutif , les thérapeutiques mises en œuvre avec leurs contraintes ou effets secondaires.

2 – Histoire de la pathologie motivant la demande

- Mentionner l'origine  et l'ancienneté des troubles et préciser les antécédents, en rapport ou non avec le handicap , notamment lorsqu'ils ont eu un impact sur l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle de la personne (hospitalisations répétées ou prolongées, arrêts maladies répétés, prises en charge thérapeutiques lourdes , etc.).
- Cette rubrique permet de resituer la maladie par rapport à son origine et de décrire les différents évènements qui l'ont traversée (hospitalisations, troubles associés, etc.).
- Pour étayer l'histoire de la pathologie, ne pas hésiter à fournir des CR des différents évènements qui sont survenus et des arrêts maladies délivrés.
- Si les traitements ont joué un rôle important dans l'évolution de la pathologie (effets indésirables, arrêt /changement de traitement, etc.) le faire figurer.

3 – Description Clinique Actuelle

Le poids et la taille , la latéralité dominante avant handicap

Ils sont des éléments dont l'EP tient compte dans son évaluation comme éléments majorant ou non le retentissement du handicap.

Description des signes cliniques invalidants et fréquence 

Décrire la symptomatologie ayant un retentissement sur la situation de la personne en indiquant la fréquence de ces signes cliniques dont l'EP tient compte dans son évaluation comme élément majorant ou non le retentissement du handicap.

Ex : troubles de l'alimentation ou sphinctériens, troubles cognitifs ou psychiques, hypersensibilité sensorielle, etc.)

Vous reporterez leurs conséquences dans la partie consacrée au « retentissement fonctionnel » Partie 6.

Perspective d'évolution globale

Élément d'information important qui peut avoir un impact sur les critères d'éligibilité ou la durée d'attribution des prestations.

Comptes - rendus joints



Certains troubles (neurologiques, psychiques, etc.) peuvent nécessiter une description plus précise et détaillée. Ne pas hésiter à renvoyer à des comptes rendus ou rapports complémentaires établis par des médecins spécialistes.

4 – Déficiences Sensorielles



- Une description par un spécialiste est obligatoire s'il y a des répercussions d'une atteinte auditive ou d'une atteinte visuelle dans la vie de votre patient (volet 1 et 2 du CM).
- Outre les audiogrammes tonal et vocal ou l'acuité visuelle , ces certificats médicaux complémentaires permettent de préciser le retentissement fonctionnel et les troubles associés qui peuvent être présents.
- Ils contribuent à une évaluation plus juste et plus complète de la situation de « handicap ».

5 - Traitements et prises en charge thérapeutiques

- Ils ont un impact parfois plus important en terme de « handicaps » rencontrés la maladie elle-même (Contrainte thérapeutique majeure). 
- Enumérer l'ensemble des traitements utilisés, PEC et type d'appareillage, y compris les médicaments ou prises en charge complémentaires destinés à atténuer les effets indésirables des traitements.
- Préciser les indications possibles des prises de traitement (association aux repas, horaires contraignants, etc.).
- L'ensemble des effets indésirables des traitements et contraintes liées à la prise de traitement peut générer des difficultés d'observance. Il est important de les mentionner.

Ex d' effets secondaires du traitement : Orexie , fatigue, somnolence, maux de têtes, nausées, vomissements, gain ou perte de poids, dépression, perte de coordination motrice, somnolence, tremblements, problèmes d'élocution, réactions cutanées, troubles de l'attention et de la concentration, ralentissement dans l'enchaînement des idées.

- La partie « projet thérapeutique » est principalement à compléter lorsqu'un nouveau traitement ou un changement de protocole est envisagé mais pas encore mis en place. Il est utile de préciser le délai envisagé pour cette évolution de la prise en charge thérapeutique.

Ex:

- *Le patient est-il en phase de test pour un traitement?*
- *Va-t-il bénéficier de sismothérapie?*
- *Quelles sont les propositions pour accompagner le patient ? (programme d'éducation thérapeutique, groupes de soutien ou de parole, etc.)*

Le certificat médical

PAGE 5-6-7/8



6 – Retentissement fonctionnel et/ou relationnel

- Cette rubrique est la plus importante pour l'évaluation des besoins de l'utilisateur.
- Deux personnes atteintes d'une même pathologie peuvent, en fonction du retentissement fonctionnel ou relationnel, se voir reconnaître un taux d'incapacité et des propositions d'aides différents.

A revoir/CMIS et cotations

PENSER AUX RISQUES POUR LES DÉPLACEMENTS À L'EXTÉRIEUR (fonction de la marche)

L'utilisateur a-t-il besoin d'être accompagné ? A quelle fréquence et pour quelles activités ?.

Ex : Peut-il faire ses courses seul(e), se rendre seul(e) au travail ou à ses RDV médicaux ?

DANS CE CAS, IL EST IMPORTANT DE COCHER LA CASE « BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES DÉPLACEMENTS EXTÉRIEURS »

Mobilité, manipulation/Capacité motrice

- Décrire l'ensemble des difficultés de déplacement rencontrées au quotidien (au domicile, sur le lieu de travail, pour se rendre d'un endroit déterminé à un autre, etc.) ainsi que les aides qui peuvent permettre ou faciliter le déplacement ou les mouvements.
- Décrire les difficultés rencontrées au moment de saisir un objet (la "préhension"), comme ne pas pouvoir aller au bout du geste, etc.

DANS L'ONGLET « PRÉCISIONS », VOUS POUVEZ MENTIONNER:

- Si de nombreux déplacements se font avec accompagnement.
- Si le patient dispose du permis de conduire ou s'il lui est interdit de conduire. S'il prend ou non les transports en commun.
- Les difficultés éventuellement rencontrées lors de l'utilisation des transports en commun.
- Noter les difficultés dans des lieux publics et aux conséquences engendrées...

Ex : gêne, angoisse, réactions des autres personnes autour, appel du SAMU, etc.

- Gênes et angoisses liées aux déplacements (dus aux diarrhées incontrôlées, aux problèmes d'incontinence, aux gaz, etc. / dus au risque d'imprévu, retardant ou empêchant la prise de traitement: à préciser).
- Capacités de déplacement limitées ou affectées (du fait de troubles neurologiques, moteurs, de fractures, de difficultés respiratoires, de douleurs musculaires, de neuropathies, etc. : à préciser)/Besoin d'une canne ou d'un appareil pour marcher (fréquence et circonstances à préciser).

- Déséquilibres, risques de chute.
- Difficultés à l'effort (essoufflement, fatigue : à préciser) : difficultés pour monter et descendre les escaliers, pour prendre les transports en commun (en raison des escaliers et couloirs).
- Problèmes pour se baisser.
- Difficultés de maintien sur une chaise trop longtemps (préciser la durée).
- Vie sédentaire.

Communication

- Se demander quelles sont les difficultés rencontrées pendant la journée pour parler, écrire, s'exprimer et entrer en relation avec les autres.
- Préciser si la communication est adaptée à la situation.

Dans l'onglet « précisions », vous pouvez mentionner:

- Problème d'élocution, de la parole, blocage des mâchoires ou douleurs de l'articulation liés aux problèmes dentaires.
- Isolement, repli sur soi, difficultés relationnelles.

Cognition / Capacité cognitive

- Décrire les difficultés d'attention, de mémoire et de concentration ainsi que l'effort représenté pour y faire face.
- Décrire les difficultés à coordonner les gestes en relation avec le but visé (la "praxie").
- Décrire les difficultés pour former et enchaîner des idées en terme de rapidité ("vitesse d'idéation").
- NE PAS HÉSITER À DISTINGUER les troubles causés par la maladie ,des troubles causés par les traitements.

Indications possibles

FAIRE LA LISTE DES TROUBLES COGNITIFS et de leur impact (sur la sécurité, la vie quotidienne, etc.)

-Troubles du langage (difficulté ou perte d'élocution), troubles de l'attention ou de la mémoire, troubles dans l'anticipation et l'organisation, désorientation spatio-temporelle, troubles de l'apprentissage, troubles « dys » (dyslexie, dyspraxie, etc.).

- Troubles de la mémoire, de l'attention, difficultés à se concentrer (indiquer à quel moment / préciser la fréquence) et difficultés d'observance (oubli de prise ou duplication).

- Désorientation dans le temps et dans l'espace.

- Perturbation du sommeil : hypersomnies, insomnies (préciser la fréquence : par exemple le nombre de nuits par semaine en moyenne).

- Troubles de la vigilance.

- Ralentissement de la pensée.

- Pertes d'équilibre, vertiges.

Retentissement sur la sécurité

- Décrire les effets occasionnés par certains traitements sur la capacité à se mettre en situation de danger.
- La difficulté majeure est que toutes les difficultés rencontrées ne sont pas forcément conscientes.

Précisions possibles:

- Difficulté à évaluer les distances et la vitesse au moment de traverser la rue et à tout autre moment de la vie quotidienne.
- Difficulté à évaluer sa capacité à se maintenir debout, avec risques de chute.
- Mises en danger régulières : laisser le gaz ouvert, partir du domicile ou du lieu d'hébergement sans les clés, conduire un véhicule en ayant beaucoup de difficultés.
- Pour les épileptiques ,risque de noyade/douche ou bain, préparation et prise des repas car risque de coupure/blessure, etc.

Ex: vous mettre hors de danger, vous protéger de certains objets, vous surveiller en post-crise, etc.

PENSER AUX AMÉNAGEMENTS dont vous avez besoin à domicile pour assurer votre sécurité en cas de crise.

Ex: surveillance, angles arrondis, fauteuil adapté, mitigeurs thermostatiques, détecteur de chute, etc.

Conduite émotionnelle et comportementale

Décrire les difficultés rencontrées au niveau relationnel dans le cadre familial, social, professionnel , et sur les plans affectif et sexuel.

Exemples :

- Irritabilité, troubles de l'humeur, état dépressif.
- Troubles du comportement, idées suicidaires.
- Difficultés relationnelles du fait de la gestion du handicap.
- Manque de confiance et d'estime de soi.
- Manque d'ambition ou de motivation.
- Troubles affectifs.
- Troubles de la libido.
- Difficultés de gestion des moyens de prévention.
- Difficultés ou impossibilité de se projeter dans l'avenir.

Entretien personnel

- Préciser les difficultés rencontrées et les besoins correspondants en aides humaines ou techniques pour les sous-rubriques/AVQ.
- S'assurer que l'ensemble des activités du quotidien peut être réalisé seul (par exemple s'assurer de la possibilité partielle ou totale de réaliser intégralement sa toilette seul dont rasage, manucure, pédicure).
- Ne pas hésiter à cocher C avec aide humaine, si surveillance, stimulation, sollicitation.

DANS L'ONGLET « PRÉCISIONS » ,VOUS POUVEZ MENTIONNER:

- Rétention ou incontinence nocturne et/ou diurne (préciser la fréquence/indiquer le caractère fluctuant).
- Difficultés à faire sa toilette seul(e) dont rasage, manucure, pédicure.
- Abandon d'hygiène.
- Troubles du comportement alimentaire : choix de certains aliments par rapport à d'autres, perturbation de la digestion (liée aux troubles bucco-dentaires).
- Nécessité d'un régime alimentaire adapté.

Vie quotidienne, vie domestique

- Préciser les difficultés rencontrées et besoins correspondants pour faire le ménage, les courses, s'occuper des papiers et démarches diverses, prendre le(s) traitement(s).
- Mesurer l'ampleur représentée par ces difficultés au quotidien.

Dans l'onglet « précisions », vous pouvez mentionner:

- Difficultés importantes pour réaliser les travaux ménagers (nettoyer la baignoire et le sol, etc.) liées aux difficultés à l'effort et/ou aux difficultés à se baisser.
- Difficultés et/ou manque de motivation, besoin d'un tiers pour gérer les démarches administratives (impôts, factures de gaz et d'électricité, etc.), prendre le traitement, les RDV médicaux fatigue mentale associée, état psychologique fragilisé.
- Difficultés à prendre son traitement du fait de certaines conditions d'habitat, de confidentialité et d'intimité (par exemple, hébergement collectif), de matériel inadapté à la conservation (frigo).
- Activités de la vie domestique qui comportent des risques pour la sécurité: préparer un repas car risque de brûlure/coupure/blessure nécessitant la présence d'un tiers, impossible utilisation des produits ménagers car risque d'intoxication ou de contact, repassage, etc

Retentissement sur la vie sociale et familiale

- En plus des retentissements sur la vie sociale et familiale, il est possible d'indiquer ici les effets de la pathologie sur la vie affective et sexuelle.
- Mention de l'aidant familial et de son intervention auprès du patient.

Dans l'onglet « précisions », vous pouvez mentionner:

- Vulnérabilité, isolement affectif.
- Exclusion, rejet, isolement, liés à des discriminations, stigmatisations, des situations de chantage, des menaces.
- Difficultés de toute nature liées au poids et à la gestion du handicap.
- Aide dans le quotidien par quelqu'un de sa famille et/ou un proche: aide à la préparation des repas, aide aux courses car votre patient n'a plus le permis de conduire, aide à la toilette, etc.

Retentissement sur la scolarité et les études supérieures

Les retentissements sont les mêmes que sur l'emploi pour les adultes, avec des difficultés propres au maintien dans la scolarité et au rattrapage scolaire.

Dans l'onglet « précisions », vous pouvez mentionner :

- Difficultés de concentration, d'assiduité aux cours, troubles de l'apprentissage, troubles « dys », difficultés relationnelles.
- Nécessité de soutien scolaire personnalisé, de cours particuliers, d'aménagement de scolarité.
- Difficultés liées au poids et à la gestion du handicap, contraintes horaires, fatigabilité.
- Exclusion, rejet, isolement, liés à des discriminations, stigmatisations.
- Besoin de prise en charge des frais de transport lié au changement d'établissement pour cause de discriminations.

Retentissement sur l'emploi

- Il est important de mentionner à la fois le retentissement sur l'accès ou le maintien dans l'emploi , et les effets sur la recherche ou le suivi de formations.
- Joindre l'avis du médecin du travail
- Attention/Inaptitude au travail

Dans l'onglet « précisions », vous pouvez mentionner :

- Discontinuité sur le poste de travail, absences, fatigabilité, difficultés à se concentrer.
- Restrictions aux emplois dont les horaires de travail changent régulièrement en fonction du rythme (quarts, 2/8, 3/8) pour gérer les prises de traitement.
- Restrictions aux emplois qui nécessitent d'occuper une position identique (rester debout ou assis, etc.) ou de répéter certains gestes toute la journée.
- Nécessité d'aménagement du poste de travail (en raison d'un rythme soutenu, d'une endurance particulière, etc.) : horaires de travail et/ou poste de travail à adapter, impossibilité de réaliser certaines tâches, etc.
- Difficultés à faire valoir la prise en compte des conséquences de la pathologie sur l'emploi.
- Difficultés à assumer le poids du secret de la maladie dans le quotidien professionnel (troubles psychiques, séropositivité).
- Exclusion ou risque de rejet de la part des collègues de travail et/ou des supérieurs hiérarchiques, discriminations au travail, stigmatisations liées à la pathologie.
- Volonté de cacher la maladie aux collègues et/ou à l'employeur, post-décompensations rendant difficile le retour « normal » à l'activité.
- Si votre patient ne travaille pas, réfléchir en quoi la maladie pourrait être liée à l'absence d'emploi. A-t-il un projet professionnel?

PAGE 8/8



7- Remarques ou observations complémentaires si besoin

- Décrire les aspects liés ou non à la maladie qui n'auraient pas trouvé leur place dans le certificat (parcours et histoire personnelle, vie affective, conditions de vie, environnement social , professionnel, etc.).
- Faire ressortir/préciser les éléments du certificat qui sont particulièrement importants pour éclairer la situation de la personne et donc ses besoins.

Exemples:

/LA PATHOLOGIE : fréquence des décompensations ,projet thérapeutique envisagé

/RETENTISSEMENTS SUR LA VIE DE L'USAGER, et en quoi ils peuvent se révéler handicapants au quotidien : effets secondaires, activités quotidiennes les plus risquées pour sa sécurité, nécessaire besoin de surveillance, etc.

/LES ÉVENTUELS IMPACTS PSYCHOLOGIQUES DE LA MALADIE : isolement, repli sur soi, angoisses liées à l'imprévisibilité et à la manifestation des crises...

/Rupture affective difficile en cours , hébergement en foyer, établissement de santé le plus proche situé à 75 kilomètres du domicile , parent âgé à charge au domicile , etc.

Indiquer les réponses qui peuvent être mises en place pour faire face aux difficultés personnelles /mobilité, entretien personnel, vie quotidienne et domestique, vie professionnelle, etc.

Exemples:

- Soutien dans l'accès à une formation, à un emploi.
- Aménagements du poste de travail, mise en place d'horaires libres ou différenciés, prise en compte de la fatigabilité, des douleurs, des difficultés de déplacement, de l'absentéisme fluctuant, des incertitudes liées à la maladie, etc.
- Nécessité d'adapter l'environnement, l'accessibilité au logement, de faciliter l'accès aux établissements de santé, médico sociaux, etc. (moyens de transport).
- Besoin d'une aide pour le ménage, pour les gros travaux, les courses.
- Besoin d'un accompagnement dans les démarches.
- Besoin de temps de ressourcement, d'une orientation vers un centre de cure.
- Besoin d'une aide à la vie sociale.

8- Coordonnées et signature

Le certificat médical doit obligatoirement être **daté, signé et votre cachet doit être apposé** + Identifiant RPPS et Identifiant ADELI 

Atteste de la validité du certificat transmis à la MDPH comme pièce réglementaire de la demande.

Conclusion

Les informations sur la seule pathologie ne sont pas suffisantes pour évaluer la situation de votre patient : compléter le diagnostic et les éléments cliniques avec des informations sur les retentissements dans la vie quotidienne.

Deux personnes atteintes d'une même pathologie peuvent, en fonction du retentissement fonctionnel ou relationnel, se voir reconnaître un taux d'incapacité et des propositions d'aides différents. En effet, l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation évalue le retentissement dans la vie de la personne.

Il est donc important de bien décrire en particulier dans les rubriques 3 à 6

- Les difficultés rencontrées dans les différents domaines de la vie (communication, entretien personnel, mobilité, etc.),
- Les compensations si elles existent;
- Les difficultés rencontrées au quotidien dans le cadre familial, social et professionnel;
- La régularité ou le caractère fluctuant des troubles;
- Les informations sur la nature et la posologie des thérapeutiques doivent être complétées avec une description des contraintes et des effets secondaires éventuellement présentés.

En l'absence de ces éléments, votre patient ou vous-même serez recontactés par l'équipe de la MDPH afin d'obtenir ces précisions, indispensables pour apprécier les types d'aides nécessaires. Ceci contribue à allonger le délai de traitement des demandes.





Questions ?

MERCI DE VOTRE ATTENTION

CONTACT

SAS EDUPRAT FORMATIONS
4, Avenue Neil Armstrong
Bâtiment Mermoz - 33700 MERIGNAC

05 56 51 65 14
contact@eduprat.fr

Marketing Overview

It is a process to allow an organization to focus resources on the greatest opportunities to increase sales and achieve the company's target. Marketing strategy's goal is to increase sales and achieve the advantage over other competitors. It includes short term and long term activities of marketing that has to do with the analysis of a company's situation and contribute to its objectives. The objectives will be based on how you gain sales by acquiring and keeping customers.

A marketing strategy helps convey effective messages with the right blend of marketing approaches that will maximize your sales outcome and marketing activities.

Product Categories	Profit per Year				
	2013	2014	2015	2016	2017
General tools	+920.82	-13.6	+920.82		
Health & Medical					